

## Dépôt du rapport financier de la Ville de Lavaltrie

**Lavaltrie, le 11 mai 2023** – Le lundi 1<sup>er</sup> mai, lors de sa séance publique, le conseil municipal de Lavaltrie a déposé le rapport financier de la Ville ainsi que le rapport de l’auditeur DCA Comptable Professionnel Agréé pour l’exercice financier 2022.

Lors du dépôt, le conseil municipal a annoncé un surplus de 3,6 M\$ pour ses activités de fonctionnement, qui s’explique principalement par le volume exceptionnel de transactions immobilières réalisées au cours de l’année, par une importante croissance du développement domiciliaire à Lavaltrie ainsi que par la vente d’un immeuble situé au 49, chemin de Lavaltrie.

Le dynamisme immobilier que connaît actuellement la Ville aura généré, en 2022, des revenus beaucoup plus importants que prévu au budget, de l’ordre de 1,1 M\$, soit près de 900 000 \$ en droits de mutation et 200 000 \$ en nouvelle taxation.

### Investissements 2022

Plusieurs investissements ont été faits en 2022 afin de consolider les actifs de la Ville et de favoriser la qualité de vie des citoyens, dont la réfection de pavage dans plusieurs secteurs, la création d’un terrain de pétanque au parc Gérard-Lavallée, l’amélioration des réseaux d’égouts et d’aqueduc dans le secteur des rues Arcand et L’Espérance ainsi qu’une partie de l’urbanisation de la route 131.

### Faits saillants du rapport financier 2022

Voici quelques faits saillants qui résultent du rapport financier pour l’année 2022 :

- Lavaltrie enregistre des revenus de fonctionnement de 26,7 M\$.
- Les dépenses de fonctionnement (avant amortissement) sont de 22,7 M\$.
- La Ville note un remboursement de la dette de 1,7 M\$.

Le document complet des faits saillants du rapport financier ainsi que le rapport de l’auditeur indépendant sont disponibles pour consultation dans la section « [budget et états financiers](#) » du site Internet de la ville.